

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
YON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
DEORS DES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef: M. FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

DÉCLARATION DU MINISTÈRE

LE 22 JANVIER

Nous commencerons notre nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

AVANT L'ATTAQUE

L'homme absurde est celui qui ne change jamais; M. Gambetta n'est pas un homme absurde. Il y a quelques mois, il repoussait l'idée d'une révision, il défendait le Sénat; il ne fallait pas toucher à cette Chambre haute que les élections de janvier devaient rendre républicaine. La Chambre haute étant devenue républicaine et plus républicaine même que ne l'espérait M. Gambetta, M. Gambetta veut la révision. C'est une contradiction inexplicable.

Lorsqu'il faisait ces réserves, nous le blâmons, nous ne le blâmons donc pas de passer outre aujourd'hui. Il subordonne le fait au principe; il a raison. Mais la révision porte moins sur le Sénat que sur la Chambre. Ceux qui se souviennent, ont encore présent à la mémoire le fameux discours de Neuchâtel.

M. Gambetta, répondant à « certaines réveries et à certaines insinuations » déclara « qu'il ne serait pas sage de remettre en question la législation nationale à la rentrée de cette Chambre... qu'il serait imprudent et absolument puéril de demander à une chambre élue du suffrage universel de réformer sa législation électorale et de réclamer une autre consultation... » Et M. Gambetta, dès la rentrée de la Chambre, fait précisément cette chose puérile « absolument puérile » contre laquelle il s'élevait le jour de l'inauguration de la statue de Dupont de l'Eure.

Cette Chambre en qui il avait tant confiance, cette Chambre « qui devait trouver en elle la quantité d'application, d'énergie et de volonté nécessaire pour donner exactement les mêmes résultats que si elle fut sortie du scrutin de liste. » Cette Chambre n'a trouvé ni application, ni énergie, ni volonté. En fait de volonté il n'a eu que celle de M. Gambetta. Ce servilisme même l'effraye et il réclame, non une autre consultation, ce qui serait logique, mais une affirmation de doctrine, une loi qui ne servirait pas pendant quatre ans. Et ce chef du pouvoir qui ne peut gouverner qu'avec une Chambre issue du scrutin de liste, le scrutin de liste étant dans la Constitution, consentirait à gouverner pendant quatre ans avec une Chambre issue du scrutin d'arrondissement! Où donc est la raison? Où donc est le bon sens?

A quelle pensée obéit M. Gambetta? Nous croit-il assez naïfs, et croit-il la Chambre assez sotte, pour s'imaginer qu'elle a confiance dans sa sincérité? S'il lui plaisait de gouverner avec une Chambre moralement condamnée à mort, l'opinion serait la première à l'obliger de changer de politique. La Chambre dernière n'a jamais eu beaucoup de prestige et il n'est pas besoin de diminuer la valeur de son origine pour lui enlever le peu qui lui en reste. Nul ne se fait d'illusion: le scrutin de liste contient en germe, la dissolution.

On a beau n'avoir qu'une tendresse très médiocre pour l'Assemblée du 4 septembre, on n'en demeure pas moins frappé de ce fait; et devant sa docilité on se demande ce que M. Gambetta peut rêver de mieux. Le scrutin de liste

serait évidemment son triomphe; mais aucune majorité n'égalerait en soumission respectueuse, la majorité du Bardo.

Aujourd'hui même le gouvernement a déposé le projet de révision de la Constitution; il indique les points principaux. Ce n'est pas au gouvernement à limiter l'œuvre du Congrès. M. Gambetta agirait sagement en s'en remettant au Congrès du soin de décider dans quelle mesure ces modifications seront apportées.

Il ne serait pas en désaccord avec la Constitution et il s'engagerait peut-être l'humiliation d'un échec.

Des bruits de démission, de changements de cabinets circulent de tous côtés: on refuse d'y croire on refuse de croire que M. Gambetta et ses ministres osent violenter la Chambre pour lui arracher un consentement qu'il lui répugne de donner: C'est le conflit entre l'exécutif et le législatif; ce conflit peut s'éviter aisément: il suffit de rester dans la vérité constitutionnelle. Mais M. Gambetta a peut-être des raisons pour en sortir. Alors nous le verrons à l'œuvre, ce grand ministre, qui au bout de deux mois d'un règne agité ne trouve d'autre issue honnête que le suicide.

Les amis du ministère feignent de croire au triomphe du premier ministre. Ils sont les seuls. Cette menace de démission pour faire passer une loi, d'autant plus combattue qu'on semble d'avantage vouloir l'imposer, est une preuve de faiblesse. M. de Bismarck arrivé à ses mauvais jours, n'agit pas autrement. Le moyen ne lui réussit pas. M. Gambetta qui ne dédaigne pas de lui demander des conseils, devrait bien aussi lui demander des exemples.

Et si la loi, néanmoins, était votée, nous ne savons trop si M. Gambetta devrait s'en réjouir. Sa victoire pourrait bien n'être qu'une victoire à la Pyrrhus.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Affluence considérable. Les tribunes regorgent de monde. Il est impossible de se mouvoir dans la salle des Pas-Perdus.

Après la réponse faite aux députés dans la matinée, chacun se demande si ce ministère ne fera pas enfin déborder la coupe et si, sous la pression de l'opinion, les députés reconquerront leur indépendance, ne le renverseront pas.

LA SÉANCE

Séance du 14 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président lit une lettre de M. Chiris, élu sénateur, donnant sa démission de député.

Il donne lecture d'une lettre de M. l'archevêque de Paris, annonçant que des prières publiques seront dites, conformément aux lois constitutionnelles, à l'occasion de la rentrée du Parlement. Puis M. le Président prend la parole en ces termes:

DISCOURS DE M. BRISSON

Messieurs et chers Collègues, Les suffrages dont vous m'avez honoré, pour la seconde fois, m'inspirent une reconnaissance d'autant plus profonde, et je sens d'autant mieux le prix de ce témoignage de votre confiance, que la session s'annonce comme devant être importante et féconde.

Notre cher et vénéré doyen, dont nous oublierions facilement les années si elles n'étaient marquées par tant de services et d'exemples (applaudissements),

vous disait l'autre jour: « L'heure des réformes est venue. » Ces réformes, le pays les a demandées; le gouvernement vous a prévenu qu'il les proposerait. Le pays fait plus que les réclamer: par un dernier effet de cette constance admirable qui ne se dément pas depuis 11 années, il a fait tout ce qui dépendait de lui pour les assurer. Le reste est notre tâche, et on peut dire qu'en établissant ainsi l'accord entre les pouvoirs publics, la France nous a tracé notre devoir à tous.

Ce devoir est de nous unir nous-mêmes dans la commune volonté de procurer au pays les biens qu'il attend de nous, c'est-à-dire des lois plus libérales et plus démocratiques d'une part, et de l'autre, cette stabilité parlementaire et gouvernementale sans laquelle le désir le plus ardent, le plus sincère de réformes, peut demeurer stérile: stabilité si désirable, d'ailleurs, pour le travail et la prospérité nationale (Vifs applaudissements).

Où, l'union nous est plus nécessaire que jamais, la République a besoin de notre union pour réaliser de nouveaux progrès, comme elle en a eu besoin pour se défendre.

Si, comme il n'est pas douteux, si nous avons toujours et seulement présentes à la pensée les hautes questions des nobles obligations qui nous sollicitent; si les pouvoirs publics marchent la main dans la main au même but, nous répondrons sans trop de peine à l'attente du suffrage universel.

Pour moi, mes chers collègues, j'essaierai de vous témoigner ma gratitude en favorisant de mon mieux les efforts que tous voudront faire ici pour maintenir parmi nous l'esprit de conciliation car, nous n'avons tous pour objet que le bonheur des Français et la grandeur de la patrie par la paix et par la liberté (Applaudissements prolongés).

Au nom de la Chambre, j'adresse nos remerciements à M. le président d'âge et à MM. les secrétaires qui l'ont assisté.

Des applaudissements frénétiques ont souligné les mots de paix et de liberté qui semblent constituer à eux seuls tout un programme d'opposition à celui du chef du cabinet.

Quand le bruit est calmé, M. Gambetta se lève, quitte sa place, s'avance dans l'hémicycle et monte à la tribune.

Profond silence. M. Gambetta a dans les mains un manuscrit volumineux, c'est le texte de la déclaration et des réformes proposées par le ministère.

La Chambre paraît froide et mal disposée avec raison. M. le président du conseil dépose, au nom du président de la République, un projet de révision portant sur les divers articles de la loi constitutionnelle et lit l'exposé des motifs.

La voix de l'orateur est grave. Il fait des efforts visibles pour nuancer les phrases importantes et gagner l'approbation. Après peu d'instants on peut prédire un fiasco absolu.

DÉCLARATION

DU

MINISTÈRE

M. Gambetta débute par déclarer que le suffrage universel s'étant nettement, et à plusieurs reprises, prononcé pour la présidence de la République et le système des deux chambres, il convient de placer ces deux principes au-dessus de toute discussion.

On ne touchera pas au premier paragraphe de l'article 10 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 qui porte que le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées: la Chambre des députés et le Sénat. On modifiera la teneur du paragraphe 2, qui porte que la Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans des conditions déterminées par la loi électorale.

On l'on mettra, après les mots: par le suffrage universel, les mots: au scrutin de liste. L'insertion de ce membre de phrase n'introduit dans la Constitution que le principe du scrutin de liste, le mode d'application restant abandonné à la loi électorale organique subséquente.

L'exposé des motifs dit textuellement: « Au jour que vous fixerez vous-mêmes, et vers le terme du mandat de la Chambre des députés vous élaborerez une loi organique. »

Plusieurs fois la Chambre murmure; mais, quand M. Gambetta essaie de faire croire qu'il ne renverra pas les députés quand ils auront mis l'arme de leur dissolution entre ses mains, on ne voit que des sourires d'incrédulité et d'haussements d'épaules.

Le troisième paragraphe de l'article premier dit: « La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat seront réglés par une loi spéciale, de même que pour la Chambre. »

Le gouvernement propose d'inscrire, dans ce paragraphe, le principe du mode de recrutement du Sénat; ce principe, c'est l'élection par les membres et les délégués de tous les corps politiques issus du suffrage universel. Pour l'application de ce principe, il faut modifier la deuxième des lois constitutionnelles, relative à l'organisation du Sénat et dont les articles 4 et 7 fixent le mode de recrutement des sénateurs inamovibles.

Pour les premiers, on proposera que chaque commune, ayant moins de 500 électeurs inscrits, ait un délégué élu par le conseil municipal qui devra élire, au scrutin de liste, autant de délégués et de suppléants que la commune renferme de fois 500 électeurs inscrits.

Les grandes communes, Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, seraient appelées ainsi à être représentées par plus de 100 délégués, proportion paraissant excessive.

Il y aura lieu de voter des dispositions spéciales qui trouveront place dans la loi organique du 2 août 1875, soumise, comme telle, non pas au congrès, mais aux deux Chambres successivement, comme une loi ordinaire.

Le gouvernement propose au Congrès de supprimer le privilège de l'inamovibilité pour les 75 sénateurs nommés par l'Assemblée nationale. Cette suppression ne portera pas sur les sénateurs déjà nommés, mais seulement sur ceux appelés à les remplacer.

Pour ces derniers, ils seront élus par les deux Chambres, votant séparément, et non en congrès. A chaque décès, le collège national ainsi composé, aura à élire un nouveau sénateur, mais l'élection ne se fera qu'à chaque renouvellement d'une série de 75 sénateurs départementaux. Dans ce but, les 75 sénateurs inamovibles actuels seront répartis, par voie du sort, entre 3 séries de 25 dont l'ordre de renouvellement sera également tiré au sort.

M. le Président du Conseil aborde ensuite le règlement des droits financiers respectifs des deux chambres.

L'article 8 de la loi constitutionnelle, relative à l'organisation du Sénat, porte que les lois de finances doivent, être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. Le gouvernement proposera au Congrès d'établir par un texte indiscutable, comme conséquence directe de cette disposition, que le Sénat n'a, en matière de budget, qu'un droit de contrôle et ne peut pas rétablir un crédit supprimé par la Chambre des députés.

Enfin, le gouvernement proposera de supprimer la disposition constitutionnelle prescrivant des prières publiques pour le dimanche qui suit la rentrée.

M. Gambetta a gardé pour la fin de sa déclaration, ce paragraphe, espérant qu'il sera le clou de la situation. Un accueil glacial est fait par la Chambre. On rit, quand M. Paul de Cassagnac, par raillerie, de son banc, donne une approbation inattendue par ces mots: très bien! très bien!

Ces explications données, le gouvernement soumet à la Chambre, conformément à l'article de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, et au nom du Président de la République. Le projet de résolution signé par le Président de la République et contresigné par le président du conseil et le garde des sceaux.

Aucun applaudissement n'accueille cette lecture.

M. Gambetta ne veut pas rester sur cette terrifiante impression, il croit devoir ajouter quelques mots: Il demande alors à la Chambre de vouloir bien examiner ce projet avec la gravité qu'elle apporte dans les questions intéressant le pays. Il s'agit d'un intérêt vital pour l'Etat et pour la République. Le gouvernement ne demande pas l'urgence, le projet est dispensé de droit, de l'examen de la commission d'initiative et la Chambre appréciera lors de la première délibération, s'il y a lieu d'abréger la discussion.

Le président du Conseil rassemble ses notes et descend de la tribune. Une dizaine de mains applaudissent faiblement. Aussi, malgré le manifeste puisque on ne réclame plus l'urgence, malgré cet abandon momentané, c'est un avis au frondeurs-dictateurs.

Le gouvernement est moralement battu et bien battu.

Vainement M. Ranc et quelques fidèles viennent au banc ministériel serrer les mains de M. Gambetta, le résultat est acquis. Il défraie toutes les conversations. La salle se vide, les commentaires vont leur train. Une grande agitation règne dans les couloirs; la séance est terminée en réalité.

Au milieu du brouhaha M. de Thouars dépose un rapport concluant à l'invalidation de l'élection de la deuxième circonscription du Mans. La suite de l'ordre du jour est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 4 heures 20.

Lundi à 3 heures séance publique.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 14 janvier

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE RUMILLY

La séance est ouverte à 4 heures.

Après l'adoption du procès-verbal, le Président dit qu'il a reçu une lettre du Président de la Chambre des députés, annonçant que la Chambre est constituée; et que, en vertu de la Constitution, des prières publiques auront lieu dimanche 15 janvier.

On passe à la vérification des pouvoirs.

Sont validées les élections de l'Orne et du Pas-de-Calais; celles du territoire de Belfort des Hautes et Basses-Pyrénées, sur le rapport de M. Guiffrey; celles du Rhône sur le rapport de M. Cochet; de même pour celles de la Haute-Savoie, la Savoie, la Haute-Savoie, la Sarthe, la Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Somme, Seine-et-Oise, le Tarn-et-Garonne, le Var, la Vendée, Vaucluse, Tarn, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Alpes-Maritimes, Haute-Marne.

M. Humbert demande la fixation à lundi de l'élection du bureau définitif.

— Adopté.

Le scrutin restera ouvert de deux à trois heures. On commencera par le scrutin pour la présidence ensuite aura lieu la nomination des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs.

La séance est levée à 5 heures.

OLIVIER PAIN.

LA MONOMANIE DE M. GAMBETTA

Paris, 14 janvier.

L'étrange situation d'esprit dans laquelle se trouve M. Gambetta, depuis quelques jours, fait l'objet de toutes les conversations.

Les rares personnes qui approchent de lui — l'ex-président de la Chambre, depuis son élévation au pouvoir, étant devenu d'un difficile abord, — ont pu constater avec peine son état constant d'irritation et de mauvaise humeur.

Le vide que l'on fait autour de lui, les méfiances dont il est l'objet de la part du parti républicain tout entier, expliquent cette situation.

La gaieté et le rire ont disparu pour faire place à une mine sévère et triste. D'égal qu'il était naguère, le caractère est devenu capricieux et difficile.

Du soir au matin, M. Gambetta change trois ou quatre fois d'avis sur les choses les plus simples.

Mais il est cependant un point sur lequel il ne varie pas: le scrutin de liste.

M. Gambetta, comme tous les hommes poursuivis d'une idée fixe, deviendrait absolument monomane.

Cet état d'esprit, si nous en croyons les on-dit, peut mettre réellement en péril l'équilibre cérébral du président du conseil.

On rappelle que le maréchal de MacMahon se trouvait dans la même situation après le 11 octobre lorsqu'il essayait de résister aux vœux de la nation, en préparant son coup d'Etat.

C'est là, au moins, une coïncidence curieuse.

LES JOURNAUX

Paris, 14 janvier.

Le *Voltairien* dit que, si le scrutin de liste n'est pas voté, aucune réforme n'est possible. Il ajoute que le ministère ne saurait accepter de vivre dans une atmosphère de défiance. S'il ne trouve pas une majorité pour faire triompher son programme, il ne gardera pas le pouvoir.

— La *République française* déclare que ni politiquement, ni juridiquement, le pro-

jet de révision ne saurait avoir pour conséquence la dissolution.

Le *XIX^e Siècle* promet à M. Gambetta un bon accueil de la majorité s'il dépose tous les projets qu'il a élaborés en laissant la Chambre maîtresse de son ordre du jour.

— Le *Parlement* dit qu'on sera d'autant plus exigeant avec M. Gambetta qu'on lui aura plus accordé.

Le même journal préférerait le voir rester dans les régions moyennes que de chercher à se faire porter au Capitole.

— Le *Journal des Débats* approuve M. Gambetta de provoquer la solution immédiate d'une question dont l'ajournement paralysait l'action du gouvernement dans les affaires du pays.

— Le *Rappel* maintient que la Constitution ne permet pas de régler préalablement les délibérations du Congrès.

— Le *Soleil* blâme l'interpellation de l'extrême gauche, sur laquelle le gouvernement obtiendrait facilement un vote de confiance.

Le *Soleil* voudrait que l'extrême gauche se réservât pour la question de la révision.

— Le *Gaulois* dit que l'inscription du scrutin de liste dans la Constitution enlevant à M. Grévy le droit de dissolution, transférerait ce droit au président du cabinet.

— Le *Rappel* et, avec lui, beaucoup d'autres journaux invoquent le discours prononcé par M. Gambetta au Neuchâtel, le 4 septembre, disant qu'il serait absolument imprudent, puéril et souverainement ridicule (*sic*) de demander à la Chambre nouvelle la réforme du système électoral.

— Le *Figaro* constate que le monde de l'industrie et des affaires est aujourd'hui absolument désillusionné au sujet de M. Gambetta et aussi de la République.

Ce régime n'est pas tolérable pour les gens sérieux.

COUP D'ÉTAT PARLEMENTAIRE

Berlin, 14 janvier.

L'adoption de la proposition Windthorst par le Reichstag est diversement appréciée. La *Gazette de la Croix* y voit avec joie la fin du kulturkampf. Pour la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, c'est le voyage à Canossa exécuté par les progressistes. Suivant la *Gazette nationale*, c'est pour le centre ultramontain un triomphe qui, malgré les apparences, ne saurait être agréable au chancelier, car il resserre l'union de ce groupe politique peu maniable avec les populations catholiques, que le gouvernement voudrait évidemment détacher de lui dans l'espoir de s'entendre alors plus facilement avec l'Eglise.

Le *Berliner Tageblatt* célèbre la victoire de M. Windthorst comme celle de l'état juridique (*Rechtsstaat*) sur le régime de l'arbitraire, et cette victoire, c'est au parti progressiste qu'elle est due principalement.

Il est à remarquer que les ministres prussiens de Gossler et de Puttkamer, qui sont membres du Reichstag, n'ont pris part ni à la discussion ni au vote.

INTERIEUR

Paris, 14 janvier 1882.

L'AMBASSADE D'ITALIE

On a annoncé que le marquis de Noailles se retirait de la vie politique. Sa retraite serait due à ses insuccès comme ambassadeur auprès du Quirinal, et aux observations que le président du conseil lui a faites à ce sujet.

Si la nouvelle n'est pas inexacte, elle est du moins prématurée.

On affirme en effet au quai d'Orsay, que le marquis de Noailles, qui vient d'arriver à Paris, a reçu l'ordre de regagner immédiatement son poste.

Mais le séjour de ce diplomate à Rome, ne sera pas de longue durée.

Son remplacement et chose absolument décidée en principe.

Son successeur serait M. Degrais, ou bien encore, M. Herbet.

NOUVELLES NOMINATIONS

Depuis les nouvelles nominations scandaleuses, le gouvernement cherche à calmer l'exaspération du pays, en apportant plus de républicanisme dans ses choix.

C'est ainsi que M. Paul Bert fait révoquer trois attachés de son ministère, convaincus de réactionnarisme. Parmi ces trois on cite M. d'Almeida. A leurs places trois républicains ont été nommés.

De son côté, M. Campanon a décidé de faire entrer dans le comité de cavalerie des éléments nettement républicains.

Malheureusement il est trop tard.

M. de Farre, l'ancien ministre de la guerre, remplacera à la tête du premier corps d'armée à Lille, le général Lefebvre atteint par la limite d'âge ainsi que nous l'avons annoncé.

D'autre part, M. Chanzy, qui est allé se reposer dans ses propriétés des Ardennes,

sera nommé au commandement du corps d'armée de Besançon et non de Rouen, comme plusieurs journaux l'avaient prétendu.

ÉCOLE NORMALE DE TIR

L'ouverture de l'école normale de tir, qui devait avoir lieu à Châlons demain, est renvoyée au 1^{er} février.

M. LULLIER

Nous avons annoncé hier la condamnation de M. Lullier. Voici deux correspondances qui ne manquent pas d'intérêt. M. Lullier a adressé hier la dépêche suivante à son honorable défenseur, M. Blanche :

Marseille, 13 janvier 1882.

Monsieur et ami,
Un accident m'a empêché de me rendre à Toulon ce matin.
Veuillez immédiatement interjeter appel.
Je vous serre cordialement la main.
LULLIER.

Il a aussi adressé à M. Sibour une lettre ainsi conçue :

Marseille, 13 janvier 1882.

Monsieur,
Un accident m'a empêché de me rendre à Toulon ce matin.

Je ne le regrette pas.
Ce n'est pas, en effet, devant un tribunal, devant des vieillards portant des robes noires, que deux soldats, que deux hommes de guerre doivent se rencontrer. C'est sur la plage, les bras nus, le sabre à la main, qu'il convient de vider le différend.

Le jugement du tribunal de Toulon ne saurait m'atteindre.

Entre vous et moi, c'est au feu seul à décider.

CHARLES LULLIER.

CONDAMNATION D'UN CURÉ

L'abbé Arnaud, curé de Tailleval, a été condamné à six jours de prison pour discours critiquant le gouvernement.

L'AMBASSADE DE FOUTA-DJALON

M. Grévy a reçu hier les ambassadeurs de Fouta-Djalon, qui lui ont offert des présents et lui ont déclaré qu'ils venaient, libres de tout engagement avec les autres puissances, traiter avec la France.

TRAVAUX DES ÉGLISES

Un comité a été institué près de l'administration des cultes, pour donner son avis sur les demandes de secours pour les travaux des églises, des presbytères et des édifices protestants et israélites.

NOMINATION DE M. CHARMES

M. Xavier Charmes est nommé directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Un train venant de Dunkerque a été pris en écharpe par un train de marchandises en gare de Breteuil, à onze heures : il n'y a eu aucun blessé. Les voies sont actuellement déblayées.

GAMBETTA D'ORLÉANS

Paris, 14 janvier.

Miribel, c'était peu.
Canrobert, c'était déjà quelque chose.
Gallifet n'était pas mal.
Weiss était assez réussi.

Mais rassurez-vous. On nous promet mieux, beaucoup mieux. En effet, chez M. Gambetta c'est comme chez Nicolet : de plus fort en plus fort. On dit, on affirme, on imprime que M. le président du conseil va faire nommer M. le duc de Chartres général de brigade. Nous n'hésitions nullement à reproduire cette nouvelle, parce qu'elle n'a rien que de très probable. Evidemment M. Gambetta se rapproche des monarchistes parce qu'il se sent abandonné par les républicains.

Nous sommes persuadé, d'autre part, que M. le duc de Chartres acceptera d'autant plus volontiers cet avancement inouï, qu'il lui sera accordé par des hommes qui auraient pu faire figure dans les conseils du roi Louis-Philippe.

Espérons que la nomination de M. de Chartres se fera le plus rapidement possible. Nous l'enregistrerons avec plaisir comptant bien qu'elle vaudra à M. Gambetta un peu de cette popularité dont jouissent les princes d'Orléans, ses protégés.

LE MONDE RENVERSÉ

Paris, 14 janvier.

Décidément le monde — politique — est renversé.

Nous en avons une nouvelle preuve dans la démarche qu'on fait hier et que doivent renouveler aujourd'hui MM. les députés de la Gauche radicale auprès de M. Gambetta.

Il semblerait que M. Gambetta ayant envoyé du scrutin de liste, le seul devoir des députés est de le rejeter s'ils le trouvent mauvais, de le voter s'ils le croient bon, sans se préoccuper d'autre chose que de maintenir les droits de la souveraineté nationale, représentée par la Chambre, et sans nul souci de plaire ou de déplaire à M. Gambetta.

Les membres de la Gauche radicale agissent tout autrement. Ils disent au président du conseil : « Retirez votre projet de scrutin de liste et nous serons, sur les autres questions, les fidèles exécuteurs de vos volontés. Nous voudrions bien savoir ce que les électeurs penseront de cette démarche et s'ils ratifieront les promesses faites par leurs mandataires à M. Gambetta. »

Est-ce que la démarche faite par la Gauche radicale auprès de M. Gambetta, d'une façon en apparence spontanée, n'aurait pas été inspirée par le président du Conseil, en vue de se ménager une porte de sortie ?

LES ARMEMENTS DE L'ITALIE

Rome, 14 janvier.

Voici des détails sur le projet de loi pour les dépenses extraordinaires du budget de l'armée : Pour les armes portatives : vingt-quatre millions. Approvisionnement de l'artillerie : cinq millions et demi. Fortifications de l'intérieur : vingt-trois millions et demi. Fortifications des côtes : neuf millions. Travaux destinés à fortifier et à agrandir le port militaire de la Spezia : dix millions. Défense des côtes : dix-sept millions. Fortification de Rome : onze millions. Fortifications des frontières : quinze millions. Modifications à apporter dans les fortifications de Verone, ainsi qu'à deux autres établissements militaires : dix millions. Pour la nouvelle organisation de l'armée : onze millions. Total : cent quatorze millions qui seront dépensés dans l'espace de cinq années.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tentative d'assassinat contre Bou-Amama

Oran, 13 janvier.

Voici des détails supplémentaires sur la tentative d'assassinat dont Bou-Amama a failli être victime :

Une violente discussion s'est élevée entre lui et nos Laghouats, dont trois fractions assez importantes ont suivi sa cause depuis le début de l'insurrection, et un coup de feu a été tiré sur la tête du marabout, qui n'a pourtant pas été atteint.

A la suite de cette affaire, Bou-Amama s'est réfugié près du campement de Si-Siman, à Rez-el-Ma, entre le Tafilalet et la zaouia, renommée de Mouley-Schou, avec quelques partisans peu nombreux, restés fidèles à sa cause.

Les Beni-Guil et les Doumenia ont organisé leurs douars et ont mis de nombreux contingents sous les ordres de ces deux marabouts, qu'ils s'efforcent de décider à tenter une incursion sur nos possessions.

Quant à Si-Kaddour, il est à Daoura, point extrême du Tafilalet. Il a été rejoint par presque tous les Trafis qui ont déserté la cause de Bou-Amama.

On assure que la mésintelligence la plus complète règne entre cet agitateur et ses anciens alliés.

Des informations nouvelles nous ont appris que de nombreux cavaliers des Beni-Guil et des Ouled-Djerir se trouvaient parmi les contingents de Si-Siman dans son expédition contre nos Hamans.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN

25 VICTIMES

Guelma, 14 janvier.

Un accident s'est produit mercredi soir sur la ligne de Duvivier à Souh-Ahras et Ain-Afra.

Un train de ballast, parti du 8^e kilomètre, allant à Duvivier, a été pris aux

environs d'Ain-Thamine d'une vitesse de 90 kilomètres à l'heure, quoique l'ont eût serré les freins. Le mécanicien fut impuissant et le train ne s'arrêta qu'à la hauteur du 76 kilomètre, par suite du déraillement de deux wagons.

Le chauffeur Peris quitta le premier wagon, aussitôt la panique s'empara des cinquante ouvriers qui se trouvaient sur les wagons. Tout essai de sauter, le mécanicien seul resta sur la locomotive.

Vingt-quatre hommes, la plupart arabes, ont été blessés, dont plusieurs grièvement. Un Arabe a été coupé en deux par les roues d'un wagon. Les blessés ont été transportés à l'hôpital le plus proche où l'on a dû opérer diverses amputations.

Il n'y a pas de dégâts matériels ; le train ne se composait que de huit wagons chargés de pierres et d'une voiture de marchandise.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Explosion de Machines infernales

Londres, 14 janvier.

Une explosion s'est produite à bord d'un cuirassé anglais le *Triumph*, près de Copenhague (Danemark). Il y a eu trois tués et sept blessés.

D'autre part, le navire *Oceanholm*, de Liverpool, vient d'arriver à la nouvelle-Orléans, considérablement endommagé par le feu produit par l'explosion d'une machine infernale. D'autres machines pareilles ont été retrouvées parmi le cargaison.

Ces accidents, qui prouvent que les fémées mettent à exécution les menaces contre la marine anglaise, ont produit une vive émotion en Angleterre.

ÉCOSSE

La Land-League

Dublin, 14 janvier.

Quatre dames, membres de la Land-League des femmes, ont été condamnées chacune à un mois de prison.

Traité Franco-Anglais

Le *Times* croit que le traité de commerce sera conclu dans trois semaines.

Pour le service des dépêches

Allain LANDRE.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

Saint-Etienne, 14 janvier 1882.

Monsieur le rédacteur en chef,
En présence des attaques aussi violentes qu'injustes dont le citoyen Régis Taravellier, candidat du comité radical socialiste, est l'objet, nous croyons devoir, en notre qualité d'électeurs, protester contre les grossières sottises débitées par le comité de M. Boudrel.

Ce comité, bien qu'opportunisme, a pris le titre de radical ; mais ce déguisement ne trompera personne. Aussi bien, le moniteur de l'opportunisme stéphanois, — j'ai nommé le *Républicain de la Loire*, — a soutenu par chaudement la candidature Boudrel pour qu'il soit possible de s'y tromper.

Aujourd'hui encore, ce journal n'a pas consacré moins de trois grandes colonnes à dauber sur le candidat socialiste.

Ces gens-là ne sont pas fairs de se douter que leurs injures rejettent sur les onze cents électeurs qui, dimanche dernier, ont donné leur voix au citoyen Taravellier.

Les journaux de Lyon eux-mêmes, mal renseignés sur la valeur morale des deux candidats, font de la propagande en faveur de M. Boudrel.

Le *Progress*, notamment, s'est distingué par sa violence dans cette campagne et son attitude, nous n'en aurons plus surpris, que nous le croyons tout dévoué aux intérêts de parti radical progressiste.

Cette attitude a été très remarquée et signalée au cours de diverses réunions.

L'autorité dont jouit à juste titre le *Républicain Lyonnais* auprès des véritables républicains radicaux, nous font espérer que demain, avec son appui, les électeurs du canton sud ouest feront bonne justice des arguments de MM. les opportunistes, en votant pour le

Citoyen Régis TARAVELLIER.

Candidat du comité radical socialiste

Merci de votre hospitalité.
UN GROUPE D'ÉLECTEURS DU CANTON DU SUD-OUEST.

MARCHÉS DE LYON

Lyon, le 14 janvier 1882.

Rien d'intéressant à vous signaler. Le commerce des grains et farines se traîne toujours découragé sans affaires entre la hausse et la baisse, à la dernière heure le calme a reparu de nouveau et les prix ont un peu fléchis et cela pour toutes les denrées.

On a payé :
Blés de pays, 29.50 à 30.
Avoines, 20.30 à 21.
Seigle, 19.50 à 20.75.
Orge mouture, 20.
Sarrasin, 20 à 21.

Les pailles et les fourrages ont eu, pendant le cours de cette semaine, à subir une baisse sensible. On a payé, aujourd'hui, au marché, les cours ci-dessous :

Foin de pays, 14.75 à 15.25
Luzerne, 11.50 à 12
Paille froment, 5.75 à 5.25
Paille seigle, 5.50 à 7
Foin de Bourgogne, 15.50 à 16

Marché aux Bestiaux de Lyon

Lundi le 9 janvier. — 1356 porcs ont été amenés, sur ce nombre 1128 vendus de 60 à 68 fr. les 50 kilos.

Mardi le 10 janvier. — 718 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 640 vendus de 60 à 65 fr. les 50 kilos.

Judi le 12 janvier. — 4513 moutons ont été amenés, sur ce nombre 3,864 vendus de 80 à 100 fr. les 50 kilos. — 635 porcs ont été amenés, sur ce nombre 635 vendus de 63 à 70 fr. les 50 kilos.

Vendredi le 13 janvier. — 914 veaux ont été amenés, sur ce nombre 914 vendus de 56 à 63 fr. les 50 kilos. — 268 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 268 vendus de 70 à 78 fr. les 50 kilos.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

C'est demain lundi, 16 janvier, que doit avoir lieu la première représentation d'*Odette*, le nouveau triomphe de Sardou.

Cette pièce fait tous les soirs le maximum au théâtre du vaudeville, et nous ne doutons pas qu'elle obtienne sur notre seconde scène le même succès.

An reste, l'administration n'a rien négligé pour arriver à ce résultat. Les principaux rôles seront tenus par MM. Dalbert, Esquier, Gerbert, Mlle Sarah-Rambert, Carina, J. Bernart, Leriche, auxquels on n'a adjoint pour les rôles de moindre importance, MM. James, Hervey, Roque, Frumenc, Chambéry, Mme Masson.

On a été comblé grand effet scénique le premier acte, le troisième, la scène de jeu au quatrième acte, la scène entre la mère et la fille.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui pour les six premières représentations.

Lundi la salle sera trop petite pour contenir la foule qui voudra applaudir au dernier chef d'œuvre de Sardou.

THÉÂTRE DES FRÈRES GRÉGOIRE

Cours du Midi

Les *Matelots en Chine* amènent toujours une foule nombreuse. Aussi, pour répondre à toutes les demandes, les frères Grégoire donneront aujourd'hui, dimanche, quatre grandes représentations.

On nous annonce pour cette semaine : *Revue Paris-1881*, grande pièce de fin d'année, jouée par toute la troupe.

MÉNAGERIE BIDEL

Les représentations données par le dompteur Bidel sont toujours aussi suivies par un public qui ne lui ménage pas les bravos, braves certainement mérités.

Aujourd'hui dimanche, 4 grandes séances à 3 h., 5 h., 7 h. et 9 heures.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Tous les jours, spectacle varié. Débuts de l'Indien Mennah Schaeib et de mademoiselle Alexandrina, artistes de l'Hippodrome de Paris.

Reprise des séances merveilleuses de prestidigitation, par A. Delille. Ballets, divertissements, exercices gymnastiques, entrée de clowns, pantomimes, par la troupe Schmidt.

Projections, tableaux vivants. Spectacle varié. Aujourd'hui, à 3 heures, matinée enfantine. — A 8 h., grande soirée.

THÉÂTRE DELORBIEUX

Angle des rues Moncey et Sainte-

A 8 heures, grande représentation de physique amusante ; nouvelle expérience de magie moderne ; haute prestidigitation, donnée par Mlle Marie, la célèbre prestidigitatrice du Palace de Londres.

Magie rose, par Mlle Blanche.

A la demande générale, grande scène de magnétisme, par le célèbre magnétiseur et Mlle Zoé, son jeune et charmant sujet, Intermezzo, par Mlle Cécile Jongleuse, des concerts de Paris.

Chansonnettes comiques, pantomimes, opérette, jeux acrobatiques.

A 3 heures, matinée enfantine à prix réduits. Spectacle entièrement nouveau. Distribution de bonbons, jetons. — Grande attraction.

SPECTACLES DU 15 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

1 h. 1/2. — *Le Nouveau Seigneur*.
Le Sourd ou *L'Auberge pleine*, opéra comique.

Théâtre des Célestins

1 h. 1/2. — *Le Feu au couvent*.
Les Amours de Cléopâtre.

6 h. 3/4. — *Le Roman d'un jeune homme pauvre*.
Gavaut, Bernard et Compagnie.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)

6 h. 3/4. — *La Châtaigne*, drame en 5 actes.

L'Argent du Diable, drame en 3 actes.

Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille)

6 h. 1/2. — *Le Vagabond*, drame populaire en 2 actes.

Pascal et Chambord ou les Soldats de la République, drame patriotique en 3 actes.

Les Enfants du désire, folie-vaudeville en un acte.

Folles-Bergères

Tous les soirs, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

A 8 h. 1/2, grande représentation.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 14 janvier 10 heures 30 du matin.

Une zone de hautes pressions s'étend actuellement sur la plus grande partie de l'Europe : à Lyon, le baromètre s'élève ce matin, à 760.

D'ailleurs, sur la France, la pente barométrique est dirigée vers l'Océan : les courants élevés viennent du Sud, tandis que le vent reste faible et variable à la surface du sol.

Comme phénomènes corrélatifs, il faut signaler une élévation de la température moyenne diurne dans les hautes régions de l'atmosphère (Mont-Verdun, 2^e, 1 à 7 heures du matin) et un refroidissement dans les couches inférieures (Parc — 2^e, 0).

Une période de beau temps, avec température basse et bruyants sur les plaines, est probable.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons reçu hier la visite des anarchistes. Sous un prétexte des plus futiles le citoyen Bordat a porté la main sur un de nos collaborateurs. Il est vrai que pour se livrer à cet acte de bravoure, il avait eu soin de se faire escorter par une soixantaine d'acolytes.

Nous avons toujours considéré, quoique ne partageant pas leurs convictions, que les anarchistes révolutionnaires combattent pour une cause qu'ils croyaient juste.

Leur étrange conduite d'hier nous prouve que nous nous étions trompés. Désormais nous ne discuterons avec ces messieurs qu'une trique à la main, c'est le seul argument qui puisse convaincre ces étranges révolutionnaires qui ne sont braves que quand ils sont 40 contre un.

aurait donner son sang. — Madame, prenez garde... je fais un pèril.

Mais elle réfléchit qu'il lui serait impossible d'exprimer son défiance, on tout au moins de l'appuyer sur un raisonnement valable, et elle garda le silence.

Au moment du départ de la jeune Anglaise servant de demoiselle de compagnie à la duchesse de Chaslin, Marianne Gilbert avait éprouvé une joie immense.

Il lui semblait que cette étrangère, vêtue comme une fille du monde, vivant dans l'intimité des maîtres, lui enlevait une part de son autorité dans la maison et naturellement elle se réjouissait de reconquérir l'un et l'autre.

Lorsqu'elle apprit qu'une seconde intriguante, — (selon son expression), — allait remplacer la première, elle en fut profondément froissée ; la nouvelle venue lui sembla plus haïssable encore que celle qui partait, et elle résolut de ne lui point cacher son hostilité.

Nous avons assisté, dans le salon d'attente, à la première rencontre de Blanche-Adrienne et de Marianne-Gilbert, et nous connaissons l'impression produite sur celle-ci par la vue de la jeune fille.

Le duc Henry avait dormi fort peu, et dans ses courts instants de sommeil une image, toujours la même, était venue visiter ses rêves.

L'étrange beauté de la fausse Adrienne s'imposait à lui comme la tunique de Déjanire aux épaules du Centaure et brûlait sa chair après avoir ébloui ses yeux la veille.

Lui aussi s'était levé de bonne heure et le front appuyé au vitrage d'une fenêtre de sa chambre à coucher donnant sur la cour de l'hôtel, il attendait fiévreusement.

Son attente fut longue. Enfin, un peu avant dix heures, le bruit d'une voiture s'arrêtant en face de

Nous sommes heureux d'annoncer, comme très prochaine, l'ouverture du cercle tant attendu des Eludians.

Le bail a été signé aujourd'hui. Un local assez vaste et répondant parfaitement aux exigences du moment, est mis à leur disposition, rue d'Égypte, 2.

Le plus grand nombre de professeurs des Facultés de notre ville, se sont fait un plaisir d'aider, par leur adhésion, la jeunesse de nos écoles dans cette œuvre.

L'ouverture aura probablement lieu à la fin du mois courant.

Dans plusieurs églises d'Angleterre on a déjà essayé de transmettre prières et sermons par le téléphone.

Dimanche, dit la *Lumière électrique*, une nouvelle tentative de ce genre a eu lieu avec succès à Brighton.

Et des gens malavisés nient encore le progrès !

Il était réservé aux propriétaires du dix-neuvième siècle — moyennant une modique augmentation de loyer — de faire monter à domicile l'eau, le gaz et le bon Dieu !

M. Aimé Gros, l'éminent et sympathique directeur du conservatoire de notre ville, vient d'être frappé dans ses plus chères affections.

M^{me} Aimé Gros, sa femme, est décédée dans la soirée d'avant-hier.

Le ministre de l'agriculture vient d'instituer un conseil supérieur de l'agriculture.

Parmi les membres composant le nouveau conseil, nous trouvons le nom de M. E. Guyot, sénateur du Rhône.

Par arrêté ministériel, M. Chervin aîné, l'organisateur de l'enseignement des bégues, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

La chambre de commerce de Lyon a reçu les documents relatifs à l'exposition internationale d'art industriel qui s'ouvrira à Lille le 15 mars prochain.

Le règlement général de cette exposition est déposé au secrétariat de la chambre (Palais du Commerce), où les personnes intéressées seront admises à le consulter tous les jours non fériés, de 10 à 4 h.

Au moment où la grave question du traité de commerce entre la France et l'Angleterre semble s'éloigner d'une conclusion définitive, les mesures préparatoires pour l'établissement du chemin de fer entre les deux pays sont plus actives et plus concluantes.

Si, pour le tunnel, les travaux ont été interrompus par suite de difficultés sérieuses, par contre, en ce qui concerne la ligne à ciel ouvert, où tout est connu précis et mathématique, la marche des opérations s'active de plus en plus. Des comités d'ingénieurs du premier mérite se forment, des chambres de commerce et des sociétés géographiques organisent des réunions où des conférences seront faites spécialement au sujet de la voie à ciel ouvert.

Nous croyons savoir qu'après celles qui ont eu lieu au Grand-Hôtel, à Paris à Roubaix et à Arras viendront sous peu celles du Havre, Nancy, Lyon et Marseille. La première de celles-ci aura lieu très prochainement.

Un de nos confrères du soir, signale dans son numéro d'hier, divers cafés de notre ville où les chevaliers du *pala* sous la haute et bienveillante tolérance de la police, peuvent se livrer tout à leur aise à leur passion favorite.

Notre confrère paraît s'étonner à ce propos des incongruences de cette police qui proscribait dans un établissement ce qu'elle permet ailleurs.

Nous ne comprenons point cet étonnement.

L'incomparable chef de la sûreté Morin, encore ébloui par les succès qu'il a obtenus dans sa campagne de la rue des Marronniers, dédaigne probablement de s'occuper de pareilles vilaines, à moins cependant que cet illustre policier ignore l'existence des tripots signalés par notre confrère, ce qui est encore bien possible.

L'incapable chef de la sûreté Morin, encore ébloui par les succès qu'il a obtenus dans sa campagne de la rue des Marronniers, dédaigne probablement de s'occuper de pareilles vilaines, à moins cependant que cet illustre policier ignore l'existence des tripots signalés par notre confrère, ce qui est encore bien possible.

L'incapable chef de la sûreté Morin, encore ébloui par les succès qu'il a obtenus dans sa campagne de la rue des Marronniers, dédaigne probablement de s'occuper de pareilles vilaines, à moins cependant que cet illustre policier ignore l'existence des tripots signalés par notre confrère, ce qui est encore bien possible.

L'incapable

Des malfaiteurs ont essayé de s'introduire, dans la nuit du 12 au 13 courant, chez M. Deville, directeur de l'agence commerciale anglaise, place de la Mairie, n° 7.

Dérangés dans leur travail, par la présence de M. Deville, qui le bruit avait réveillé, ils ont pris la fuite dans la direction de la rue de la Paix.

Infanticide.

M. Jean Cocard, boulanger, rue Mollière, 39, a trouvé hier matin, dans la fosse d'aisance située dans l'allée de cette maison, le cadavre d'un nouveau-né appartenant au sexe masculin, qui était enveloppé dans un foulard et attaché par des liens de drap.

M. Cocard, ayant fait part de sa lugubre découverte au commissaire de son quartier, ce magistrat l'a fait transporter à la Morgue pour être soumis à l'autopsie.

Il résulte des constatations faites par le docteur Lacassagne, médecin au rapport, que l'enfant n'est pas né viable.

Nous ferons connaître le résultat de l'enquête ouverte par le commissaire de police du quartier.

Dans la journée d'avant-hier, vers cinq heures de l'après-midi, les gardiens de la paix ont arrêté le nommé Descombes, au moment où celui-ci venait d'enlever sur un camion un sac contenant 22 kilos de soie.

Cette arrestation sera probablement suivie de beaucoup d'autres.

On a tout lieu de croire que Descombes a de nombreux complices.

Hier, vers six heures du soir, une corbeille de linge mouillé a été soustraite au préjudice de la dame Duchaud, blanchisseuse, place Morand, 8, laquelle était devant sa porte, sur la voie publique.

Auteurs inconnus.

Avant-hier soir, vers 6 heures 1/2, la femme Joséphine Gruber, demeurant quai Claude Bernard, est tombée sur le pont de Guillotière en proie à une violente crise nerveuse.

Relevée et transportée par des passants à la pharmacie Enjolras, elle a été l'objet de soins pressés.

Cette femme a pu, au bout de quelques instants, regagner à pied son domicile.

Mme Godillon, distributrice de billets au Grand-Théâtre, a été avant-hier victime d'une audacieuse escroquerie.

Un individu lui a donné, en paiement de billets de parterre, un jeton de cuivre pour une pièce de 20 francs.

Cercle de la Solidarité

Dimanche, 15 janvier, soirée de famille. Chants et tombola gratuite.

Les sociétaires peuvent être accompagnés de leur famille et de leurs amis.

Lundi, 16 courant, causerie hebdomadaire.

Sujet traité : De la lecture à haute voix, de la diction et de la prononciation françaises, par un membre du Cercle.

Les sociétaires sont invités à se rendre à cette causerie.

Pour l'administration : Le Président, CARLOD.

Les membres de la commission d'initiative du comité communal de Villeurbanne sont priés de se réunir lundi, 16 courant, à 8 heures du soir, chez le sieur Chaput, à la Cité.

Ordre du jour : Communication à faire au groupe.

Le secrétaire, YVAN.

SOCIÉTÉ DU TONNEAU. — Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir les membres de la Société qu'un banquet aura lieu le 22 courant, à six heures du soir, chez M. Etienne, restaurateur, rue de l'Hôtel-de-Ville.

La cotisation est fixée à 3 fr. 50. Ils voudront bien se faire inscrire aux adresses suivantes :

MM. Ponchon, rue Constantine, 12. Bernard, quai de la Charité, 10. Terry, rue d'Aguessieu, 1. Lazary, grande rue de la Croix-Rousse, 29. Thévenet, libraire, rue de Bourgogne, 14. Vermorel, avenue de Saxe, 72.

Le président, KIRCHMEYER.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE. — Le conseil d'administration de la Société rappelle aux élèves que le cours de droit usuel professé par M. Caillier, doyen de la Faculté de droit, s'ouvrira le dimanche 22 janvier.

Ce cours sera fait tous les dimanches à 9 heures du matin dans une salle de la Faculté de droit, au Petit-College.

CLASSE 1881. — Les jeunes gens du 4^e arrondissement sont priés de vouloir bien se rendre aujourd'hui dimanche, à 10 heures et demie, au café Sève, place de la Croix-Rousse.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Saint-Georges-de-Renès. — Le nommé L... ouvrier tonnelier, habitant cette commune, s'est suicidé dans sa chambre à l'aide d'un réchaud de charbon de bois allumé.

Ce sont les voisins, qui inquiets de ne pas le voir sortir, ont enfoncé la porte, et l'ont trouvé étendu sur son lit, ne donnant plus aucun signe de vie.

Le charbon brûlait encore dans le réchaud.

Les voisins se sont cotisés pour payer les frais d'enterrement de ce malheureux.

L... était plongé dans une profonde misère. C'est à cette triste cause que doit être attribué ce suicide.

Soucieux-Les-Mines. — Un drame sanglant a mis en émoi les habitants de Soucieux-Les-Mines, canton de l'Arbresle.

Le nommé Cote, âgé de 53 ans, né à St-Jean-la-Bussière, domicilié à St-Loup et exerçant la profession de marchand quin-

caillier ambulant, se trouvait de passage dans cette commune.

Il y rencontra un sieur X... avec lequel il avait eu une vive altercation à propos d'un règlement de compte. La querelle s'envenima et eut un dénouement tragique. X... sortant un revolver de sa poche, en tira quatre coups sur Cote, qui fut atteint dans diverses parties du corps.

Le meurtrier, en voyant tomber sa victime, se tira lui-même un coup de revolver, mais sans se blesser mortellement.

Les blessures de Cote, quoique graves, ne mettent pas sa vie en danger. Il a été transporté à l'Hôtel Dieu.

Quant à X..., après avoir subi un premier jugement, il a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de l'Arbresle.

LOIRE

Saint-Etienne. — M. Pinatol, conseiller municipal, nous prie d'informer ses amis et connaissances que l'enterrement civil de sa fille aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira au domicile mortuaire, rue de la Verrerie, maison Broget, pour se rendre ensuite directement au champ du repos.

Le nommé Antoine Rousset, commissaire des morts, accompagné, ce matin, d'un enterrement, lorsque arrivé au cimetière, il est tombé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Relevé aussitôt et transporté chez le concierge du cimetière, il a rendu le dernier soupir malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

Rousset était âgé de 64 ans et demeurait rue Valbenoitte, 1.

Sont venues, ce soir, à la correctionnelle, deux affaires d'escroquerie en matière d'assurance.

Dans la première, un nommé Proget, courtier d'assurances, a été condamné à un an de prison.

Dans la deuxième, les nommés Proget et Grivel ont été condamnés à un an et un jour de prison ; pour Proget cette peine ne se confond pas avec la première.

ISÈRE

NOMINATIONS

Nous apprenons avec plaisir que M. Cendre, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Grenoble, membre du conseil municipal de notre ville est nommé ingénieur en chef à Rennes.

M. Mathieu est nommé notaire au Tournet, en remplacement de M. Jolland.

BAL DES CONSCRITS

MM. les fournisseurs de la Commission du Bal des conscrits de la classe 1881, sont priés de présenter leurs factures avant lundi à midi, à M. Brunet, trésorier, maison Favier, Broizat et Viallet, place Claveyson.

THEATRE

Demain dimanche, 15 janvier, les *Huguenots*, grand opéra en cinq actes et les *Quatre Serpents de la Rochelle*, drame patriotique en cinq actes.

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Le maire de la ville de Grenoble donne avis que les listes électorales et les tableaux de rectification sont déposés à la mairie (2^e division), pour être communiqués à tout réquerant.

Les réclamations seront admises jusqu'au 4 février prochain à minuit.

Vienne. — Le recensement dans notre localité a donné les résultats suivants :

Population sédentaire..... 24.665

Population flottante..... 1.395

Total..... 26.060

En 1876, le recensement avait donné 26.502 habitants. Notre population a donc diminué de 442 habitants.

Aujourd'hui aura lieu le second tour de scrutin pour l'élection de plusieurs membres du tribunal de commerce.

THEATRE

Le spectacle d'aujourd'hui se compose de *Frédéric et sa vie*, un *jeu de rôle*, drame et de *Roguelure*, bouffonnerie en 4 actes.

AIN

VOL DU COFFRE-FORT DE LA GARE DE LA VALBONNE

La Valbonne. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la gare cette nuit ; un carreau cassé depuis quelques jours leur en a facilité l'entrée. Ils ont ouvert la porte du bureau qui donne sur la voie et ont chargé le coffre d'un poids de cent kilos, sur une brochette appartenant à la compagnie.

Ce matin, M. Deldicque, commissaire spécial à la Valbonne, accompagné de M. Berthier, chef de gare, en suivant la trace faite par les roues de la brochette, ont trouvé le coffre-fort à 700 mètres de la gare, du côté de Meximieux, près de la voie.

Les malfaiteurs l'avaient brisé avec une énorme pierre. Ce coffre ne contenait que 82 francs ; cette somme avait été déposée par le facteur de la grande vitesse ; le chef de gare emporta tous les soirs sa recette chez lui et les voleurs qui ont fracturé le tiroir de ce dernier n'ont trouvé que 7 francs 60 centimes en monnaie de billon.

M. et M^{me} Vigier, cafetier, à 20 mètres de la gare et M. et M^{me} Gouchon, garde-barrière du passage à niveau, qui en sont à 50 mètres, ont déclaré ne rien avoir entendu.

M. le commissaire de surveillance à la gare des Brotteaux, averti par dépêche est arrivé ce matin à 10 heures 45, à la Valbonne. Nous espérons que ce vol qui est le deuxième en 3 ans ne restera pas impuni.

DROME

Romans. — La Compagnie des sapeurs-pompiers de Bourg-de-Péage, au retour d'une manœuvre, le 8 janvier a tenu à soulever la nouvelle année, à ses officiers. Dans une improvisation bien sentie, le sergent-major Chapson en quelques mots au nom de la compagnie, a exprimé les sentiments de bienveillance et de fidélité envers leurs officiers qui les ont toujours dirigés avec tact et intelligence et a témoigné le regret que la compagnie avait de ne pouvoir être présidée par son capitaine indisposé à la suite de l'incendie du moulin Guy.

Après une collation fraternelle dans la chambre des délibérations, le lieutenant Jacquet a en termes émus remercié la compagnie de la marque de bienveillance et de haute considération dont le corps des officiers venait d'être l'objet.

M. le sous-lieutenant Arthaud a ensuite pris la parole et en termes éloquentes a retracé les services rendus depuis la formation de la compagnie et a assuré la population de Romans et de Bourg-de-Péage du concours toujours dévoué des sapeurs et officiers de la compagnie.

SOCIÉTÉ DES PIQUEURS EN CHAUSSURE. — Les piqueurs de Romans et de Bourg-de-Péage sont priés de se rendre à la réunion générale lundi, 16 janvier 1882, à 7 h. 1/2 du soir, au siège social, place Jacquemard, café Payent.

Les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette réunion.

On recevra les adhésions.

Pour la Commission : Le Secrétaire, ROUSSET.

ARDECHE

Le Journal officiel de ce matin publie des nominations de maires et d'adjoints.

M. Javenot est nommé maire de Tournon (Ardeche).

BOURSE DE PARIS

Du 14 janvier 1882

3 0/0 Franc.	84 27	Union génér.	2800
3 0/0 Amort.	83 90	Crédit de Fr.	865
3 0/0 Id. n.	84 57	Foncière Lyon.	402
5 0/0 Franc.	114 87	Banque ott.	835
5 0/0 Italien.	87 20	Banq. autric.	695
3 0/0 Esp. ex.	101	Autrich. hongr.	677
3 0/0 Turc.	101	Autrich. hongr.	677
3 0/0 Egypt.	101	Lombard.	310
R. de France	542	Saragossa.	542
Crédit foncier	1710	Nord d'Esp.	460
Crédit mobil.	740	Suez	2700
Crédit lyonn.	865	Paris-L.M.	1730
Mobilier esp.	857	Consolidés	1003,8

BOURSE DE LYON

Du 14 janvier 1882

3 0/0 Franc.	84 10	Suez	2800
3 0/0 Amort.	83 90	Foncière lyo.	402
3 0/0 1881 am.	84 57	Vil. Paris 69.	402
5 0/0 Franc.	114 87	Vil. Paris 71.	390
5 0/0 Italien.	87 20	Rhône-et-L.	550
Dette turque.	101	Croix-Rous.	835
Dette Egypt.	101	Domb. S.-E.	1450
Mobilier fran.	865	Gaz de Lyon.	1450
Crédit lyonn.	865	Gaz S.-et-L.	400
Union génér.	535	F. Terrenoire	400
B. Lyon-Lore.	535	L. Home	740
Mobilier esp.	857	L. Crauzou.	4335
Banque ott.	837	Ad. Marin.	4335
Pays autrich.	1140	Mines Loire.	4335
P.-L.-M.	542	Montrambert	870
Chemins aut.	678	St-Etienne.	845
Lombard.	314	Rive-de-Gier	845
Saragossa.	545	Roche Firm.	845
Nord d'Esp.	460	Cie Abattoirs	845

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 14 janvier 1882

Poids.	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500	2501	2502	2503	2504	2505	2506	2507	2508	2509	2510	2511	2512	2513	2514	2515	2516	2517	2518	2519	2520	2521	2522	2523	2524	2525	2526	2527	2528	2529	2530	2531	2532	2533	2534	2535	2536	2537	2538	2539	2540	2541	2542	2543	2544	2545	2546	2547	2548	2549	2550	2551	2552	2553	2554	2555	2556	2557	2558	2559	2560	2561	2562	2563	2564	2565	2566	2567	2568	2569	2570	2571	2572	2573	2574	2575	2576	2577	2578	2579	2580	2581	2582	2583	2584	2585	2586	2587	2588	2589	2590	2591	2592	2593	2594	2595	2596	2597	2598	2599	2600	2601	2602	2603	2604	2605	2606	2607	2608	2609	2610	2611	2612	2613	2614	2615	2616	2617	2618	2619	2620	2621	2622	2623	2624	2625	2626	2627	2628	2629	2630	2631	2632	2633	2634	2635	2636	2637	2638	2639	2640	2641	2642	2643	2644	2645	2646	2647	2648	2649	2650	2651	2652	2653	2654	2655	2656	2657	2658	2659	2660	2661	2662	2663	2664	2665	2666	2667	2668	2669	2670	2671	2672	2673	2674	2675	2676	2677	2678	2679	2680	2681	2682	2683	2684	2685	2686	2687	2688	2689	2690	2691	2692	2693	2694	2695	2696	2697	2698	2699	2700	2701	2702	2703	2704	2705	2706	2707	2708	2709	2710	2711	2712	2713	2714	2715	2716	2717	2718	2719	2720	2721	2722	2723	2724	2725	2726	2727	2728	2729	2730	2731	2732	2733	2734	2735	2736	2737	2738	2739	2740	2741	2742	2743	2744	2745	2746	2747	2748	2749	2750	2751	2752	2753	2754	2755	2756	2757	2758	2759	2760	2761	2762	2763	2764	2765	2766	2767	2768	2769	2770	2771	2772	2773	2774	2775	2776	2777	2778	2779	2780	2781	2782	2783	2784	2785	2786	2787	2788	2789	2790	2791	2792	2793	2794	2795	2796	2797	2798	2799	2800	2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821	2822	2823	2824	2825	2826	2827	2828	2829	2830	2831	2832	2833	2834	2835	2836	2837	2838	2839	2840	2841	2842	2843	2844	2845	2846	2847	2848	2849	2850	2851	2852	2853	2854	2855	2856	2857	2858	2859	2860	2861	2862	2863	2864	2865	2866	2867	2868	2869	2870	2871	2872	2873	2874	2875	2876	2877	2878	2879	2880	2881	2882	2883	2884	2885	2886	2887	2888	2889	2890	2891	2892	2893	2894	2895	2896	2897	2898	2899	2900	2901	2902	2903	2904	2905	2906	2907	2908	2909	2910	2911	2912	2913	2914	2915	2916	2917	2918	2919	2920	2921	2922	2923	2924	2925	2926	2927	2928	2929	2930	2931	2932	2933	2934	2935	2936	2937	2938	2939	2940	2941	2942	2943	2944	2945	2946	2947	2948	2949	2950	2951	2952	2953	2954	2955	2956	2957	2958	2959	2960	2961	2962	2963	2964	2965	2966	2967	2968	2969	2970	2971	2972	2973	2974	2975	2976	2977	2978	2979	2980	2981	2982	2983	2984	2985	2986	2987	2988	2989	2990	2991	2992	2993	2994	2995	2996	2997	2998	2999	3000	3001	3002	3003	3004	3005	3006	3007	3008	3009	3010	3011	3012	3013	3014	3015	3016	3017	3018	3019	3020	3021	3022	3023	3024	3025	3026	3027	3028	3029	3030	3031	3032	3033	3034	3035	3036	3037	3038	3039	3040	3041	3042	3043	3044	3045	3046	3047	3048	3049	3050	3051	3052	3053	3054	3055	3056	3057	3058	3059	3060	3061	3062	3063	3064	3065	3066	3067	3068	3069	3070	3071	3072	3073	3074	3075	3076	3077	3078	3079	3080	3081	3082	3083	3084	3085	3086	3087	3088	3089	3090	3091	3092	3093	3094	3095	3096	3097	3098	3099	3100	3101	3102	3103	3104	3105	3106	3107	3108	3109	3110	3111	3112	3113	3114	3115	3116	3117	3118	3119	3120	3121	3122	3123	3124	3125	3126	3127	3128	3129	3130	3131	3132	3133	3134	3135	3136	3137	3138	3139	3140	3141	3142	3143	3144	3145	3146	3147	3148	3149	3150	3151	3152	3153	3154	3155	3156	3157	3158	3159	3160	3161	3162	3163	3164	3165	3166	3167	3168	3169	3170	3171	3172	3173	3174	3175	3176	3177	3178	3179	3180	3181	3182	3183	3184	3185	3186	3187	3188	3189	3190	3191	3192	3193	3194	3195	3196	3197	3198	3199	3200	3201	3202	3203	3204	3205	3206	3207	3208	3209	3210	3211	3212	3213	3214	3215	3216	3217	3218	3219	3220	3221	3222	3223	3224	3225	3226	3227	3228	3229	3230	3231	3232	3233	3234	3235	3236	3237	3238	3239	3240	3241	3242	3243	3244	3245	3246	3247	3248	3249	3250	3251	32
--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	----

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 11 janvier 1882.
Les cours ayant été hier un peu meilleurs à Paris, on a remonté un peu au début de notre Bourse, mais on fléchit de nouveau en clôture. Pour le moment, le marché est cassé : il lui est difficile de reprendre son essor. La banque Lyon-Loire débute à 760, descend à 500 et clôture à 600. Lyonnais 883, Ottomane 810, 835. Union générale, 2810, 2770; Nouvelle, 2500, Suez, 2800, 2750, Landbank, 1120, 1112. Stéphanos, 150. Caisse lyonnaise, 550. Pétroles, 500. Très peu d'affaires sur le marché en banque. Les rentes sont mieux soutenues à 81,35 et 115. Italien, 87,50.

Grands Magasins de Nouveautés

AUX

DEUX PASSAGES

Assortiments considérables d'articles riches pour

CORBEILLES DE MARIAGE

Cachemires des Indes, Soieries, Dentelles, Confections, Fourrures, etc.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bouffie en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois
3 0/0	id.	1 an
2 1/2 0/0	id.	6 mois
2 0/0	id.	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à VUE	

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON, rue d'Algérie, 20 — 31^e Année

LA VIE DE JÉSUS

Par Léo TAXIL

La première livraison sera donnée gratuitement.

Dépôt principal : 1, rue de Jussieu

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'excellence et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.
Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la Grande Pharmacie St-Antoine, 3 rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : 6 fr. le litre. Plus de 400 litres sont vendus journellement.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours exact des Blés, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.
On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VERITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE St-HONORE

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Maronniers, 8.

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE

des

MALADIES SECRÈTES

et des affections de la peau

par le ROB SAVARESI

S'adresser à la pharmacie

de la Vieille-Monnaie, 49,

Lyon, seul dépôt, et par

correspondance.

BONNE OCCASION

A vendre, épicerie porte-pôt,

bonne recette, facilités pour le

paiement. S'adresser, chez M.

Colombat, rue de Passet, n° 7.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiaigreuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilissante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOUT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Broches. A Grenoble, pharm. Châtoussier et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PASTILLES INDIENNES

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON. — Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiaigreuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

INJECTION BARRAJA

vraie infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon.

F^s DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7
Tailleur à Façon
Réparations en tous genres

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société

des beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50

Qualités estampillées

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 7 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

AVIS

AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, LÉON BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharm. Châtoussier et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo lyonnais — Lyon horticoles — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Rouanne : Avenir rouannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné.

Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON

DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

Comp. Loup